



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Education nationale, jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 5869

Texte de la question

M Jean Laurain attire l'attention M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le placement de personnes aveugles qualifiées dans le département de la Moselle. L'inspection Académique de la Moselle souhaite, depuis 4 ans, recruter un standardiste aveugle. Ayant un poste vacant, cette administration essaie depuis 1984 d'obtenir le financement nécessaire pour la transformation du standard à l'usage d'un opérateur aveugle, sans succès à ce jour. Il lui, demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour permettre l'emploi de personnes handicapées, et de standardistes aveugles en particulier, au sein des ses services extérieurs, et de lui préciser son intention en ce qui concerne l'Inspection Académique de la Moselle.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports souhaite, en application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, encourager l'embauche de tels personnels dans ses services. Il convient cependant de remarquer que les crédits inscrits au budget des administrations au titre de la loi no 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ont pour objet de permettre l'aménagement des postes de travail, l'adaptation des machines et des outillages et l'aménagement d'accès aux lieux de travail. Ils sont bien évidemment limités et ne permettent pas d'assurer systématiquement la prise en charge de la modernisation des installations, préalable à certains aménagements ou adaptations, qui conditionnent le recrutement de standardistes aveugles. Les services de l'éducation nationale devraient prochainement recevoir le président national de l'association des standardistes et agents techniques aveugles de France afin d'évoquer avec lui cette question et notamment le cas du recrutement d'un standardiste non voyant à l'inspection académique de la Moselle.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5869

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3387